



immeuble en Peril : defaillance du Maire

Par **joris3112**, le **26/02/2020** à **16:33**

Bonjour,

J'ai fait il y'a maintenant 3 mois une declaration de peril imminent à la Mairie concernant l'immeuble contigue au mien.

Effectivement, d'après un rapport d'expert, le batiment " n'offre plus les garanties de solidité nécessaires au maintient de la securité publique et menace de s'effondrer et d'ainsi entrainer une partie des edifices mitoyens".

Or à ce jour, je n'ai toujours pas de retour de la Mairie.

Mon voisin, qui ne reponds à aucun courrier, ou mot que je veux bien lui adresser est proprietaire occupant.

Son immeuble surplombe un passage couramment emprunté par les gens du village.

A qui doit-je m'adresser avant qu'un drame n'arrive ?

Merci d'avance pour votre reponse.

Cordialement

[taille = 100%]

Par **amajuris**, le **26/02/2020 à 20:18**

bonjour,

vous pouvez envoyer un courrier en recommandé avec A.R. à votre préfecture avec la copie du courrier sans réponse envoyé à votre maire.

j'espère que le courrier au maire était une LRAR.

salutations

Par **joris3112**, le **26/02/2020 à 22:43**

bonjour,

merci pour votre réponse,

c'était effectivement une lettre RAR, avec en copie le rapport de l'expert en bâtiment.

Je vais donc envoyé une lettre à la prefecture...

Merci de votre réponse.

cordialement